

COMPTE-RENDU REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 17 FEVRIER 2020 EN MAIRIE DE BOEGE

Sur convocation en date du 10 février 2020, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée Verte s'est réuni le 17 février 2020 sous la présidence de M. Yves DUPRAZ, Président en exercice.

Présents :

Mmes Evelyne VIGUIER, Jacqueline ROCH, Chantal BRIGHAM, Martine NOVEL, BOVET Evelyne, Fabienne SCHERRER.

MM. Pierrick DUFOURD, Yves DUPRAZ, Jean-Paul MUSARD, Roland PINGET, Gérard SALAMON, Gilles SAUTHIER, Patrick CHARDON, Marc BRON, Patrick SAILLET, Jean-Pierre DELAVOET, Jean-François BOSSON, MOUCHET Denis, Pierre BONNET.

Absents excusés : Marielle DURET, Jean-François CHARRIERE.

Pouvoirs :

- Luc NICOLAS donne pouvoir à Denis MOUCHET.

Secrétaire de séance : Fabienne SCHERRER

Le quorum étant atteint, M DUPRAZ Yves déclare la séance ouverte.

I. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.

Fabienne SCHERRER est nommée secrétaire de séance.

II. APPROBATION COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 13 JANVIER 2020.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 13 janvier 2020 et les remarques de Pierrick DUFOURD ont été intégrées.

III. ACHAT VEHICULE POUR LE SERVICE TECHNIQUE DE LA CCVV

M. Le Président rappelle que M. Fabrice GENOUD PRACHEX a été recruté en qualité d'agent technique polyvalent pour monter un service technique afin d'assurer le suivi et l'entretien des bâtiments de la CCVV. Lors du vote du budget 2019, des sommes ont été prévues pour le lancement de ce service avec l'aménagement d'un petit atelier, l'achat de matériel et l'acquisition d'un véhicule pour la somme de 9600 € TTC.

Pour mémoire, lors de la séance de conseil du 1^{er} juillet 2019, le conseil communautaire s'était opposé à l'acquisition d'un véhicule financé par la publicité en partenariat avec la société VISIOCOM.

Considérant le budget prévu pour l'acquisition d'un véhicule et après avoir demandé des devis auprès de différentes concessions et vendeurs, M. le Président propose de faire l'acquisition d'un véhicule d'occasion repéré dans le stock de l'entreprise ORIGIN implantée à Cran Gevrier. Il s'agit d'un RENAULT KANGOO



EXPRESS de 2015 totalisant 53271 km au compteur avec motorisation DCI 90. Le véhicule présente tous les équipements requis : radar de recul arrière, galerie de toit, crochet d'attelage. Le véhicule est garanti 12 mois. Il s'agit d'un véhicule de société vendu avec contrat de maintenance ce qui garantit un bon suivi de l'entretien du véhicule. Le véhicule est vendu 8 534.76 € TTC. Il faut rajouter 446.16 € TTC pour le transport du véhicule qui est stocké dans l'agence parisienne de la société.

M. Le Président propose au conseil communautaire de se positionner sur l'achat de ce véhicule.

Décision : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

Pour : 19 (dont un pouvoir)

Contre : /

Abstention : /

VALIDE la proposition d'achat de véhicule présentée par le Président.

AUTORISE le Président à signer les documents qui interviendront.

IV. RENOUVELLEMENT CONTRAT ESPACES VERTS

Monsieur le Président rappelle que le contrat d'entretien des espaces verts de la Communauté de Communes arrive à échéance et qu'il convient de prendre les dispositions pour retenir un prestataire avant le printemps 2020.

Un contrat d'entretien avait été signé avec l'entreprise ENTRE TERRE ET CIMES en 2017 après mises en concurrence de plusieurs entreprises. M. Le Président précise que l'entreprise propose des tarifs très compétitifs, que les prestations sont de qualité et que la communication est bonne avec l'entreprise ce qui assure un bon suivi du contrat.

Par rapport au devis datant de 2017, les tarifs ont légèrement été revus à la hausse mais les quantités et les prestations ont été détaillées pour réajuster au réel. Ainsi, le devis pour la période 2020-2022 a été établi sur la base des quantités réalisées en 2019. Le montant de la prestation est de 7 485€ HT par année pour trois ans, montant qui pourra être revu à la hausse en fonction des quantités effectuées.

Décision : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

Pour : 19 (dont un pouvoir)

Contre : /

Abstention : /

VALIDE la proposition de l'entreprise « Entre terre et Cimes » pour une durée de trois ans.

AUTORISE le Président à signer les devis, contrats et mandats qui interviendront.

V. RENOUVELLEMENT CONVENTION ECO-TLC

Monsieur le Président rappelle qu'aux termes de l'article L541-10-3 du code de l'environnement, toutes les personnes physiques ou morales qui mettent sur le marché français à titre professionnel des TLC (Textiles, Linges, Chaussures) neufs destinés aux ménages sont tenues de contribuer ou de pourvoir au recyclage et au traitement des déchets issus de ces produits.

Afin de pouvoir répondre à cette obligation, Eco TLC (l'Eco Organisme du Textile, du linge et de la chaussure) a été créée le 5 décembre 2008 et agréée par Arrêté Interministériel du 3 avril 2014 pour la période allant du



1er janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2019, pour d'une part, percevoir les contributions de ses adhérents pour le recyclage et le traitement des déchets issus des produits TLC neufs destinés aux ménages et, d'autre part, verser des soutiens aux Opérateurs de Tri et aux Collectivités Territoriales.

Par Arrêté Interministériel du 20 Décembre 2019 qui sera publié prochainement au Journal Officiel, l'agrément d'Eco TLC a été renouvelé jusqu'au 31 décembre 2022. Dans le cadre de sa mission, Eco TLC conclut la Convention avec toute Collectivité en charge du service public de gestion des déchets des ménages qui lui en fait la demande.

La CC de la Vallée Verte a installé les premiers conteneurs pour la collecte des TLC en 2015. Il y a désormais 6 conteneurs sur l'ensemble du territoire de la CCVV ce qui permet à la collectivité de disposer d'un ratio par habitant de 1 PAV pour 1303 habitants ce qui est bien plus favorable que les minimas recommandés par Eco-TLC (1 PAV pour 2000 habitants) pour prétendre au soutien financier de 10 cts d'euros par habitant pour les opérations de communication réalisées en faveur de la collecte séparée des textiles.

M. Le Président rappelle que l'opérateur en charge de la collecte est le RELAIS.

Le président propose au Conseil Communautaire de la Vallée Verte de signer la convention avec Eco TLC pour activer les possibilités de soutien à la communication en faveur de la collecte séparée des Textiles, Linges et Chaussures.

Décision : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

Pour : 19 (dont un pouvoir)

Contre : /

Abstention : /

VALIDE la proposition de renouvellement de cette convention.

AUTORISE le Président à signer la convention avec l'éco organisme Eco-TLC.

VI. RENOUVELLEMENT CONVENTION PPT

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes de la Vallée Verte adhère au Plan Pastoral Territorial depuis le 14 février 2011, l'objectif étant de :

- Garantir la préservation et l'entretien des espaces remarquables que sont les zones alpestres, lutter contre l'enfrichement et maintenir la biodiversité ;
- Accompagner le développement durable de ces zones en soutenant l'activité pastorale, créatrice d'emplois et de richesses, notamment à travers les labels qualités ;
- Encourager le multi usage de ces espaces.

Pierrick DUFOURD fait un retour sur les actions menées sur la commune de Villard. Il rapporte un bon fonctionnement et une efficacité du dispositif dans la recherche de financements. Evelyne VIGUIER partage son point de vue et le bilan du dispositif pour la commune d'Habère-Lullin.

Considérant que cette convention arrive à échéance,

Considérant qu'une nouvelle convention de partenariat est proposée aux communes et intercommunalités membres pour la période septembre 2019 – septembre 2024,

Considérant que les frais relatifs à l'animation, la sensibilisation et la pédagogie devraient s'élever à 2122€ TTC pour la durée de la convention,

Décision : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,



Pour : 19 (dont un pouvoir)
Contre : /
Abstention : /

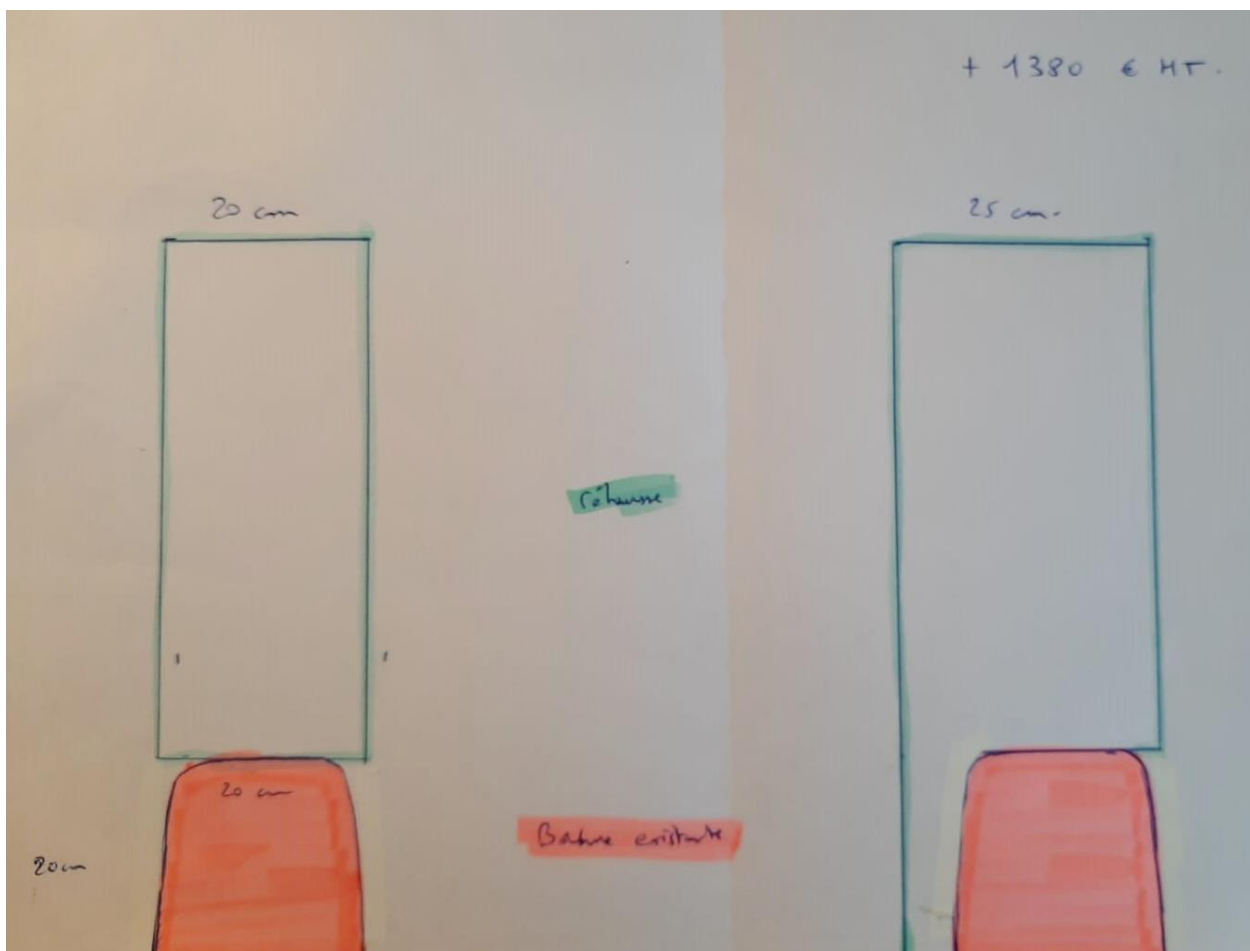
VALIDE la proposition de renouvellement de cette convention.

AUTORISE le Président à signer la convention.

VII. QUESTIONS DIVERSES

1. Travaux de mise aux normes de la déchetterie

Gérard SALAMON rappelle que le conseil communautaire s'est positionné à l'automne pour le lancement des travaux de maçonnerie nécessaires à la réalisation de dispositifs antichute pour sécuriser la déchetterie conformément à la réglementation en vigueur. L'entreprise CHRISTOPHE SAILLET et l'entreprise REVUZ ont été consultées sur la même base technique. Vendredi 14 février, lors d'une réunion de coordination avec l'entreprise SAILLET qui avait été retenue à l'issue de cette mise en concurrence, certains points de détail ont été rediscutés. Les rehausses de mur devaient se faire dans le prolongement vertical des butées de quai existantes dont la largeur fait 20 cm. Cette finition semble vulnérable dans le temps et peu esthétique. Ainsi, il est proposé d'élargir les rehausses à 25 cm. L'entreprise SAILLET a chiffré la plus-value à 1 380 € HT.



Décision : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

Pour : 19 (dont un pouvoir)

Contre : /

Abstention : /

VALIDE la plus-value concernant les travaux de maçonnerie pour l'installation de dispositifs anti-chute.

AUTORISE le Président à signer les documents qui interviendront.

Gérard SALAMON précise que les travaux de maçonnerie sont programmés les 15 premiers jours de mars. Il y aura une perturbation du service avec la fermeture de la déchetterie les mardis 3 et 10 mars et les mercredis 4 et 11 mars. La benne gravats sera déplacée durant le temps des travaux ce qui rendra son accès un peu plus compliqué. Une campagne de communication va être réalisée pour informer les administrés et les services de la CCVV vont se coordonner avec les prestataires de collecte.

Les travaux pour l'installation de la vidéo surveillance vont débuter durant la même période avec dans un premier temps la pose du mât qui servira de support aux caméras par l'électricien Daniel COLLOUD et le maçon Christophe SAILLET puis l'installation du dispositif de vidéosurveillance par l'entreprise ANAVEO.

2. SIDEFAGE, valorisation des cartons bruns

Denis MOUCHET fait part aux élus du conseil des difficultés que rencontre actuellement le SIDEFAGE sur la filière carton. Le cours du matériau s'est effondré. Le SIDEFAGE et EXCOFFIER ont actuellement trouvé un exutoire en Italie. Cela engendre un surcoût qui reste acceptable pour le moment mais personne ne sait comment va évoluer le cours du matériau. Pierrick DUFOURD indique qu'il y a une vingtaine d'année, la filière carton avait déjà été ébranlée par une variation du cours. Denis MOUCHET explique que le SIDEFAGE est également attentif à l'évolution du cours des emballages aluminium qui présentent quelques fragilités.

3. Transport scolaire, stationnement des bus sur la commune d'Habère-Poche

Marc BRON explique les problèmes de stationnement de bus qu'il rencontre sur sa commune. Il a sollicité les services de la SAT et de la CCVV pour trouver une solution. Une réunion s'est tenue en présence de la SAT, de la Région et de la CCVV à laquelle les maires des communes de la vallée étaient conviés. M. BRON explique que la SAT ne semble pas opposée à l'acquisition d'un terrain pour stationner les bus pour résoudre le problème mais pour cela il faut attendre le renouvellement des marchés prévu dans les 6 prochains mois. Marc BRON a conscience qu'en l'état actuel des choses, la ZAE chez Merlin n'est pas une option dans la mesure où toutes les parcelles ont été vendues et que pour le moment la deuxième tranche reste hypothétique. Il interpelle les élus du conseil pour savoir s'ils ont des solutions sur leurs communes.

Séance levée à 19h04.

